

Departement « Gemeenschapsmateries » (NL)

Le Département des Matières Communautaires néerlandophones propose des solutions créatives basées sur sa mission première, à savoir mettre en œuvre une politique communautaire néerlandophone active dans un environnement métropolitain essentiellement multiculturel. Cette créativité implique avant tout de stimuler une coopération de qualité et une approche complète des défis sociaux. Le département veut être un partenaire pour tous ceux qui vivent, travaillent, apprennent ou passent leur temps libre à Anderlecht, qui veulent entrer en contact avec la communauté néerlandophone et pour ceux qui veulent utiliser les infrastructures néerlandophones ou qui sont intéressés par celles-ci. Ce département accorde une attention particulière aux groupes défavorisés et propose une offre équilibrée pour tous les groupes de population et les quartiers. En développant et en soutenant un réseau néerlandophone d'infrastructures et d'activités, le département vise à améliorer la qualité de vie et à donner des opportunités aux citoyens. A cette fin, le département coopère avec de nombreux partenaires et principalement avec la Communauté flamande et la Commission de la Communauté flamande.

Enseignement

Le service « Enseignement » est responsable de l'organisation d'un enseignement primaire communal néerlandophone de haute qualité, de l'accueil préscolaire et extrascolaire, des activités du mercredi après-midi, des initiatives éducatives, des terrains de jeux et des projets pédagogiques, comme la « brede school ». La qualité pédagogique des huit écoles communales néerlandophones (pour le moment), ainsi que l'habitabilité, l'hygiène et la sécurité des bâtiments scolaires, sont sous la supervision de l'Inspection flamande de l'éducation. L'Agence flamande des services éducatifs (AGODI) vérifie l'utilisation des ressources (finances et personnel) que la commune reçoit du Gouvernement flamand pour l'organisation de l'éducation. La Commission de la Communauté flamande évalue le fonctionnement de la cour de récréation et les projets concernant les « brede school » ; un soutien substantiel est disponible par l'intermédiaire du Centre éducatif de Bruxelles.

KIK

L'initiative communale néerlandophone pour l'accueil extrascolaire Ket in Cureghem (IBO KIK) propose aux enfants d'âge scolaire de la maternelle et du primaire (2,5 à 12 ans) des activités de loisirs amusantes et variées en néerlandais pendant les semaines scolaires (après les heures de classe, le mercredi après-midi et pendant les journées pédagogiques des écoles partenaires) et les congés scolaires. IBO KIK est reconnu par Kind en Gezin et organisé par l'asbl Vlaams Gemeenschapsbeleid Anderlecht (VGA). Cette organisation à but non lucratif a pour mission de mettre en œuvre une politique communautaire néerlandophone intégrée dans la commune d'Anderlecht.

ACCUEIL DES ENFANTS

Parmi les 3 fonctions sociétales de garde d'enfants - économiques, sociales et pédagogiques -, les quatre crèches communales néerlandophones d'Anderlecht, soutenues par Kind&Gezin, proposent une garde d'enfants de qualité et adaptée aux enfants de 0 à 3 ans et demi, du lundi au vendredi, de 7h à 18h. En outre, ce service organise deux bureaux communaux de consultation des enfants et des familles, s'occupant ainsi du suivi préventif des enfants de 0 à 3 ans. Le service de garderie coordonne également le projet 'Huis van het Kind Anderlecht' (Maison de l'enfant d'Anderlecht), une large collaboration de partenaires locaux dans le domaine de la garde d'enfants et du soutien préventif aux familles.

CULTURE

En collaboration avec la bibliothèque communale néerlandophone, le centre communautaire De Rinck et les organisations artistiques professionnelles d'Anderlecht, le service « culture » met en œuvre le plan local de politique culturelle d'Anderlecht. Le service (co)organise et facilite des manifestations et activités culturelles et subventionne des associations socioculturelles néerlandophones pour leurs activités et leurs projets novateurs. Le Service de la culture sollicite l'avis du Conseil de la culture et met en œuvre une politique conforme aux objectifs et aux lignes directrices de la Communauté flamande et de la Commission communautaire flamande.

JEUNESSE

Le Service de la jeunesse soutient les associations de jeunesse, également avec des subventions, et diffuse des informations sur l'offre jeunesse d'Anderlecht. Elle gère également le centre de jeunesse néerlandophone au 78, rue Veeweyde, "ViaVia-Huis", où elle organise un service pour adolescents et où les Maisons de la jeunesse de Bruxelles sont accueillies, où sont organisées régulièrement des activités pour les jeunes avec des partenaires et où des espaces sont mis à disposition des jeunes ou des organisations du secteur du travail jeunesse. Le Service de la jeunesse soutient également divers projets et événements organisés par d'autres services communaux, en particulier le Service de la culture.

BIBLIOTHEQUE

A travers sa collection de livres, DVD, magazines, journaux, romans graphiques, bandes dessinées, livres audio et livres en gros caractères, la bibliothèque veut offrir un accès facile au savoir. Elle remplit également une mission de centre de rencontres à vocation éducative. En organisant des activités culturelles et littéraires telles que des conférences d'auteurs, des ateliers, des cours, etc., la bibliothèque est aussi un espace de rencontres informelles, de détente et d'enrichissement personnel.

VIE ASSOCIATIVE

La mission du service « Vie associative » est d'améliorer la qualité de vie de la population d'Anderlecht en s'attaquant aux problèmes liés aux droits fondamentaux, à la pauvreté, à la coexistence, à l'intégration et à la citoyenneté. Pour ce faire, le service subventionne les associations d'Anderlecht, en particulier si elles visent à réduire la pauvreté et l'exclusion ainsi qu'à améliorer les relations entre les communautés ou les générations et/ou l'esprit civique et l'émancipation. Le service « Vie associative » assure également le suivi des contrats de rénovation urbaine et de quartier pour les projets soumis et/ou soutenus par le Département des Matières communautaires et par les associations néerlandophones.